La lettre de la CGT Éduc'action 31

N°17 – 7 avril 2020

L'actualité de la CGT Educ'action 31,
des mobilisations dans l'Education Nationale
et des luttes interprofessionnelles :

lacgteducation31.fr

ÉDITO Télé-travail ou travail précaire : menaces sur la santé et les droits des salarié·es !

Voilà trois semaines que la population est confinée et que les écoles et établissements scolaires sont fermés. Ces mesures d'urgence, bien tardives n'ont pas été préparées et sont en outre associées à des décisions qui démontent les droits sociaux et aggravent les inégalités dans le monde du travail, notamment pour les femmes.

Alors que la crise sanitaire continue de prendre de l'ampleur avec des effets et conséquences dramatiques un peu partout dans le monde, le président de la république et son gouvernement ne trouvent rien d'autre à faire que de profiter de cette situation avec un cynisme sans nom pour aggraver plus encore la situation du monde du travail.

Les plus hautes instances et les plus hauts « responsables » devront répondre de cette gestion plus que douteuse d'une crise aux conséquences aggravées par le manque d'anticipation et une désinvolture coupable. Pour rappel, le président Macron lui-même assurait, la veille de l'annonce de la fermeture des établissements scolaires, que chacun·e devait encore pouvoir se déplacer et poursuivre ses activités sociales, professionnelles et culturelles…

Alors que le confinement s'accentue et est parti pour durer, on ne peut que s'interroger sur l'absence de matériels de base tels que masques et gel hydro-alcooliques dans les endroits les plus impérieux comme les hôpitaux. Interrogations également sur l'injonction faite à de nombreux et secteurs professionnels de poursuivre leur activité comme le bâtiment, le transport et les livraisons, le commerce, les téléservices…

Qu'en est-il de la protection des salarié·es dans ce contexte ? Le gouvernement ne semble pas s'en soucier. Pour la CGT, la santé doit impérativement passer avant leurs profits !

Pour l'heure, c'est le confinement. Avec tout de même cette petite lucarne, à 20h, pas un téléviseur non, des fenêtres qui s'ouvrent, des familles qui applaudissent, des voisins qui se voient, crient ensemble leur soutien aux personnels hospitaliers, aux ambulanciers·ères, aux pompiers, à tous ceux qui font que la vie continue, éboueurs, caissières, manutentionnaires, conducteurs, postiers... la liste est longue, le risque est élevé et le salaire souvent bas !

ZOOM

Télé-enseignement : les leurres de la « continuité pédagogique » *p.2*

SOMMAIRE

Discontinuité pédagogique : inégalités sociales *p. 3*
Discontinuité pédagogique : données personnelles *p. 3*
Examens et concours : diplômes fauchés *p. 4*
Personnels précaires confinés *p. 5*
Mobilisation : rupture avec le désordre néolibéral *p. 6*
Soignant·es délaissé·es *p. 7*
Notre solidarité pas confinée *p. 7*
Vacances sans travail ! *p. 8*

AGENDA

MANIFS DES FENÊTRES
Chez soi
POUR LA COLLECTIVISATION DES BIENS ET SERVICES PUBLICS

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

ZOOM DU MOIS Discontinuité pédagogique : des injonctions inadmissibles pour les personnels !

Dès l'annonce de la fermeture des établissements scolaires, le Ministre Blanquer n'a cessé de le marteler : ce ne sont pas des vacances ! Comme si son unique préoccupation, dans cette crise sanitaire, était que les personnels de l'Éducation nationale ne se sentent tranquilles chez eux, oubliant travail et élèves.

Pour apaiser cette peur panique, le ministère a ressorti cette notion qui lui est si chère : la « continuité pédagogique ». Elle servait déjà à limiter les droits des personnels, notamment pour refuser les absences, formations, … auxquelles nous avons droit.

Cette continuité pédagogique, « nécessaire et obligatoire », parlons-en. En quoi consiste-t-elle ? Personne ne sait trop ce que signifie ce concept ressassé à longueur de journée.

Alors, bien sûr, les enseignant·es sont censés être les garant·es de cette continuité pédagogique. Comment faire, face aux manques de l'Institution, face à l'urgence d'une situation inédite, face aux inégalités toujours plus criantes, dans ce climat de stress et de peur ?

Le discours officiel n'aide pas : «Nous sommes prêts », disent-ils. Cela pourrait être une blague si on ne nous mettait pas la pression pour que cette phrase se transforme en prophétie autoréalisatrice, et confirmer ce que dit le ministère dans les médias.

Pour assurer cette fameuse continuité pédagogique, sans vraiment savoir comment, la hiérarchie n'hésite pas à abuser de moyens divers : coups de fil répétés, mails envoyés quotidiennement, demande de justifier de ce qui est envoyé aux élèves, réunions avec les Inspecteurs.

D'une part les enseignant.es doivent improviser, très vite, d'autre part, ils·elles doivent justifier de façon permanente d'être opérationnel.les.

Que nous ayons la garde de nos enfants ou pas, que nous ayons le matériel ou pas. Bien sûr, cela peut passer par un faux discours bienveillant : on nous remercie, on prend de nos nouvelles (quand même !).

Mais ce que nous, nous voulons, c'est que cessent toutes ces pressions, toute remise en question du travail des enseignant.es.

C'est qu'on nous fasse confiance, c'est-à-dire qu'on nous laisse faire ce qu'on sait faire, comme on sait le faire, qu'on nous facilite le travail, dont nous sommes les professionnel·les.

Plutôt que faire peser sur nous un objectif impossible dans la société d'aujourd'hui, faire la « classe à la maison » (ce qui au passage crée également de l'anxiété dans les familles), qu'on nous laisse prendre le temps de nous organiser, collectivement. De communiquer dans le but d'apaiser, de rassurer personnels, parents, élèves, dans ce climat anxiogène inédit. Car qu'on se le dise, ce ne sont pas deux mois d'école en moins qui vont mettre en péril la scolarité de nos élèves.

L'urgence, ce n'est pas de savoir combien de connaissances vont engranger les élèves. L'urgence, c'est de faire en sorte que personnels, les élèves et leurs parents vivent le mieux possible ce moment difficile de confinement.

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

PÉDAGOGIE Inégalités criantes des élèves face au télé-enseignement

Dans sa volonté affichée de maintenir la « continuité pédagogique », le ministre n'a manifestement pas saisi la mesure et les conséquences de telles injonctions, dans une situation aussi grave qu'inédite, et dont on peine encore aujourd'hui à mesurer les conséquences, même à court terme.

Alors que cette situation n'a pas été anticipée et que des mesures claires se sont longtemps fait attendre, il incombe désormais aux enseignant·es de pallier les errements de notre ministère. On nous demande d'utiliser des outils pour lesquels beaucoup d'entre nous ne sommes pas formés. Mais au-delà du constat impliquant les équipes pédagogiques, ce que demande le ministre aujourd'hui tend à aggraver les inégalités scolaires qui sont déjà criantes dans notre pays. En effet, les moyens mis à disposition, quels qu'ils soient, se confronteront toujours au principe de réalité et aux conditions de vie des élèves et de leurs familles. La bonne volonté des enseignant·es se heurte au manque de ressources, aux conditions de vie, d'habitat, qui varient d'une famille à l'autre.

Cette période de confinement augmente, pour les familles les plus pauvres, les situations de promiscuité, et rendent presque impossibles des conditions de travail sereines. Elle accroît également l'isolement de certaines familles qui n'ont plus de contact avec les référents au savoir. A l'évidence, balancer du savoir à des élèves en réussite, et dont les cadres social et familial permettent un suivi rigoureux de la scolarité, ne constituera pas un frein à leurs apprentissages et à leur progression. A l'inverse, les élèves les plus en difficultés et les moins dotés en capital scolaire, ceux qui n'ont chez eux que peu de ressources, et dont l'entourage ne maîtrise pas les contenus scolaires, se retrouveront encore plus en difficulté.

Après trois semaines de confinement, nous savons que de nombreux élèves arrivent difficilement à faire face au surplus de travail numérique et passent de nombreuses heures devant leur écran d'ordinateur. Ce que génère en outre la mise en place de cette « continuité pédagogique » est donc un temps supplémentaire, souvent même décuplé, d'exposition à l'écran. Or, quand on sait que cette dernière peut être source d'anxiété, diminue la concentration et tend à générer addiction et manque de sommeil, on peut naturellement se poser la question du bien fondé de telles mesures, encore plus dans ce contexte si particulier.

S'il est nécessaire dans cette situation de maintenir un lien entre l'école et l'ensemble des élèves, il est tout aussi nécessaire de prendre en compte la réalité de leur confinement, de leur environnement social et économique, de leurs conditions de logement. Il ne faut pas minimiser ce que le climat peut avoir comme effet sur des enfants ou adolescents confrontés à une situation de crise sanitaire grave et anxiogène. Notre première responsabilité est de veiller au bien-être des élèves, et de faire en sorte de ne pas rajouter d'autres sources de stress ou de générer du mal-être.

Dans ces conditions, il est illusoire de parler de continuité pédagogique, sans que cela ne pose de problèmes d'équité et d'accès égalitaire au savoir. Ce n'est qu'en classe que l'on peut envisager une continuité pédagogique la moins inégalitaire possible. Nous ne pouvons agir comme si les parents pouvaient se substituer au métier d'enseignant. **Le suivi numérique ne doit être envisagé que comme moyen de maintenir un lien entre l'école et les élèves. Aucune continuité pédagogique ne peut être envisagée sans la présence directe de l'enseignant·e.**

Télé-enseignement : entre flicage institutionnel et récupérations commerciales des données personnelles

La continuité pédagogique implique l'utilisation d'outils numériques destinés à l'usage personnel. Les outils publics sont défaillants et obligent à se tourner vers des plateformes privées plus ou moins fiables, contrairement aux règles de confidentialité que doit préserver l'Éducation nationale. Sans parler du recours systématique au matériel informatique personnel dans la préparation des cours.

Cet usage d'outils personnels ouvre aussi la possibilité à la fuite de données personnelles ou au piratage de celles-ci, d'autant plus que certains chefs d'établissements ont poussé à l'échange entre élèves et enseignant·es via des sites et des applications non conformes au RGPD.

Et que dire du flicage hiérarchique fondé sur les données des plate-formes de l'ENT et de ProNote ? Ou alors de ces "réunions" virtuelles avec la hiérarchie ?

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

EXAMENS ET CONCOURS Tout à l'offensive, Blanquer taille le système diplômant français à la grande faux !

Après avoir distillé pistes et fausses pistes, le ministre vient d'annoncer ses choix dangereux, mais peu surprenants, en matière de passation des examens et concours pour 2020. Comme avec le reste des ordonnances liées à la loi « d'état d'urgence sanitaire » que le gouvernement a fait adopter à toute vitesse, l'épidémie devient l'occasion rêvée d'expérimenter, sans doute à long terme, ses projets oligarco-libéraux : Blanquer saisit l'aubaine pour mettre un coup de boutoir supplémentaire aux lambeaux d'égalité du système éducatif français.

Pour mieux cautionner ses tentatives de dévalorisation des diplômes et de démantèlement des statuts des salarié·es de l'Éducation nationale et pour sauver sa tête de Ministre-complétement-aux-fraises, il fait mine de consulter les organisations syndicales.

C'est surtout l'occasion de mettre ses sujets de prédilection au goût du jour en attendant de se dédire à nouveau quant à la possibilité de reprendre le 4 mai.

L'ordonnance du 27 mars permet de mettre en œuvre du grand n'importe quoi, de l'épreuve dématérialisée au bidouillage des coefficients. Il est accordé aux chefs d'établissements de pouvoir apporter « les adaptations nécessaires » aux conditions d'examens et de constitution des jurys : nous voilà de plain-pied dans la déréglementation nationale et la déstructuration du système éducatif. Déjà, pour les résultats du troisième trimestre, nécessaires à l'orientation en seconde, en première ou pour Parcoursup, chaque établissement y va de sa proposition de petite cuisine. **Concernant Parcoursup, il convient de rappeler qu'aucun délai supplémentaire n'a été accordé concernant la finalisation des vœux alors que tous les élèves ne sont pas doté·es de matériel informatique** et que la plate-forme n'a cessé de dysfonctionner les jours précédents la date butoir du 2 avril. Ces modalités de sélection, totalement anxiogènes même hors période de crise sanitaire et dont les premiers bilans se sont révélés catastrophiques, ont apporté un stress supplémentaire pour les élèves de Terminale.

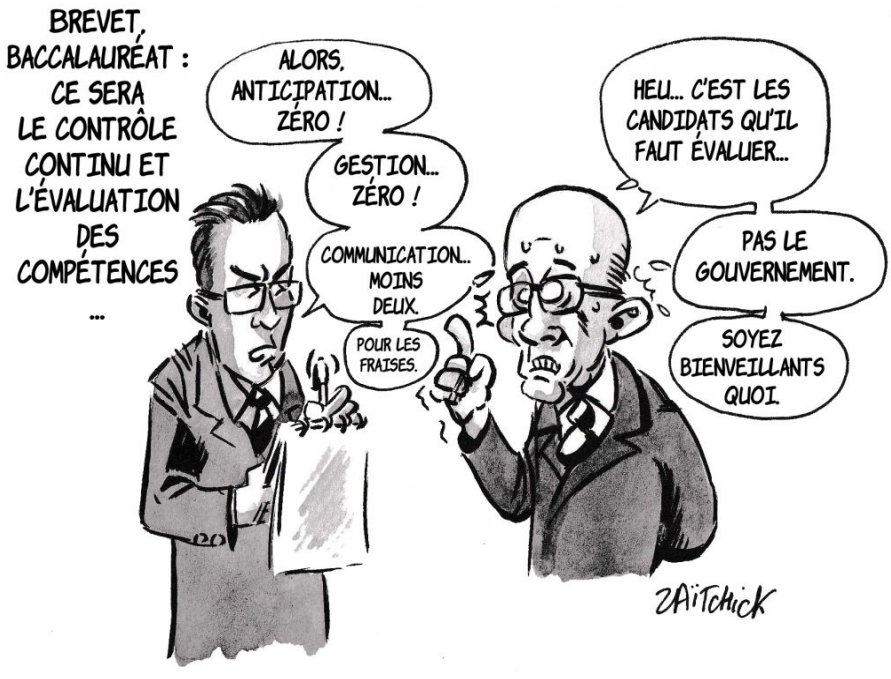

Cette crise est l'occasion de réaffirmer notre opposition à la loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants, 2017) et au contrôle continu qui discrédite les diplômes et favorise la discrimination socio-spatiale à l'orientation et à l'embauche. Les épreuves d'E3C du premier semestre sont un échec, celles du second trimestre ont encore moins de raisons d'être.

En instaurant l'adoption d'un contrôle continu pour la presque totalité des examens de l'année, fondé sur les deux premiers trimestres, le ministre érige l'inégalité des conditions d'examen en principe premier. Sans compter que les élèves les moins motivés et les plus faibles réussissent souvent mieux à l'examen final qu'au cours de leur scolarité chaotique.

Mais, c'est bien. L'état va économiser, non seulement sur la valeur des diplômes, mais aussi sur le dos des enseignants : avant la généralisation du travail pendant les vacances, nous allons avoir droit à la généralisation de la passation des examens sans indemnités.

Pour la CGT Educ'action 31, si la fin du confinement se confirme pour début mai, la seule solution acceptable est de maintenir les examens finaux, brevet et baccalauréats, à des dates qui pourraient être légèrement décalées et rapprochées entre elles, en propo-

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

sant plusieurs sujets et/ou en réduisant le programme de chaque épreuve.

Le contrôle continu ne peut être la solution. Valider les diplômes pour toute la génération concernée pourrait être un pis-aller si le confinement venait à se prolonger.

Dans tous les cas, nous appelons à dénoncer les bidouillages qui ne manqueront pas de proliférer très vite et à valoriser unilatéralement les résultats de l'ensemble des élèves au troisième trimestre.

Concernant les concours, le rapport au Président de la République qui justifie l'ordonnance du 27 mars, indique que, comme pour les examens, le contenu et les modalités de passation peuvent être modifiées jusqu'à quinze jours avant le passage des premiers candidats. Comment accepter que des candidats qui se préparent depuis un an voient la forme de leurs épreuves ainsi totalement modifiée ? Préparer des écrits ne consiste pas à préparer des oraux.

Comme pour les examens, il est nécessaire de permettre aux candidats de passer les épreuves annoncées, même si elles doivent être légèrement décalées et rapprochées dans le temps.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'embaucher dans les rectorats et de refuser la semaine à 60h qu'on veut imposer aux salariés des DEC (Directions des Examens et Concours).

Et, dans l'Éducation nationale, si le gouvernement se trouve à cours de personnels, il doit non seulement recruter dans les listes complémentaires pour le premier degré, mais surtout profiter de l'occasion pour mettre en place le plan de titularisation des contractuels que nous réclamons depuis des années.

L'ordonnance du 27 mars qui concerne l'Éducation nationale est similaire à l'ensemble des ordonnances qui découlent de la loi « d'état d'urgence sanitaire » : elles permettent de mettre un nouveau coup de sabre dans tout l'échafaudage du droit du travail, particulièrement dans la fonction publique, après les lourdes charges des « lois travail » dans le privé et de la « loi de transformation de la fonction publique » .

Si le gouvernement mène une guerre, c'est moins sur le champ de bataille de la virologie que dans le cadre d'une lutte des classes, dans laquelle il a nettement choisi son camp dès son entrée en campagne, et que la contrition communicationnelle ne parvient pas à camoufler.

PERSONNELS PRÉCAIRES Situation des personnels non titulaires particulièrement sensible en cette période de confinement.

Pour beaucoup d'entre elle·ux, i·elles sont en CDD et ont eu à subir des pressions de la part de l'institution pour assurer une présence dans les écoles ou établissements. Tel fut le cas pour les AED ou AESH pour lesquel·les le ministère a dû rappeler que la présence, lorsqu'elle pouvait être nécessaire, ne devait l'être que sur la base du volontariat, comme pour l'ensemble du personnels.

La crainte des non renouvellements de contrats ajoute au stress des plus précaires (et plus mal payé·es !). La CGT Educ'action est intervenue auprès du Ministère sur la continuité des contrats. J.M Blanquer a répondu que les rectorats feraient « preuve de bienveillance » et les salaires, après ceux de mars, doivent être reconduits en avril et mai. Une prolongation des contrats est à l'étude au niveau ministériel.

Ne pas hésiter à nous faire savoir toute situation particulière qui dérogerait à ces indications (salaire amputé ou non versé, contrat rompu…).

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

MOBILISATION POUR NOS DROITS Pour que le jour d'après soit en rupture avec le désordre néolibéral !

Malgré le contexte de crise sanitaire sans précédent, le président et son gouvernement n'ont pour préoccupation principale que celle de maintenir, quoiqu'il en coûte, l'activité économique au mépris de la santé des salarié·es, souvent les plus précaires, et plus souvent encore des femmes.

Le Projet de Loi de Finances Rectificative en vue d'un plan d'aide aux entreprises ne prévoit pas un centime pour l'hôpital.

Et 5 jours plus tard le président Macron, en visite à Mulhouse, annonçait, sans donner le moindre chiffre, « des investissements et primes exceptionnelles pour l'hôpital et ses personnels ». Le crédit que l'on peut donner aux propos du président est nul tant dans la pratique il s'évertue à poursuivre le démantèlement des services publics et du code du travail. En effet la loi dite « d'urgence sanitaire » lui permet de légiférer par ordonnances, dont les premières sont annonciatrices de reculs graves comme l'attaque contre les congés payés, le repos dominical, la durée du travail qui pourra aller jusqu'à 60 heures hebdomadaires.

Ces dispositions qui remettent gravement en cause les conditions de travail des salariées sont par ailleurs valables jusqu'au 31 décembre 2020 ! Qu'en sera-t-il ensuite ?

Vendredi 27 mars face aux organisations syndicales réunies en visioconférence, le président Macron s'est engagé à proposer une loi pour interdire tout versement de dividendes en 2020.

Dès le lendemain, à la demande des entreprises du CAC 40, cette promesse s'est transformée en simple déclaration du ministre de l'économie, Bruno Lemaire. En 2020 c'est plus de 54 milliards d'euros qui sont destinés aux actionnaires, soit 6% de plus qu'en 2019. Même les États-Unis ont annoncé faire de 2020 une « année blanche » pour les dividendes.

Et si le gouvernement annonce renoncer aux dividendes auxquels il a droit dans les entreprises dans lesquelles il est actionnaires (ce qui représente un manque de 2,5 milliards d'euros), tel n'est pas le cas des actionnaires privés qui pourront compter sur la générosité des grands groupes pour qui la priorité est toujours de s'enrichir sur le dos des salarié·es !

Le gouvernement met la pression pour que l'activité se poursuive ou redémarre, y compris dans des secteurs loin d'être vitaux dans le contexte actuel comme dans le bâtiment ou chez Airbus. Par ailleurs, il refuse de publier la liste des secteurs en question. Qu'y a-t-il d'urgent à poursuivre des chantiers dans le bâtiment ou à poursuivre la fabrication d'automobiles ou d'avions ?

Ce sont chaque fois les salarié·es les plus précaires qui sont en première ligne car dans l'impossibilité d'exercer à distance : industrie, bâtiment, commerce, services à la personne, et bien sûr la santé. Sans parler des livreurs et autres auto entrepreneurs, de fait exclus de tout dispositif de redistribution sociale (chômage, maladie…).

Dans le même temps on peut mesurer à quel point les politiques néolibérales ont vidé le pays de toute une partie de l'industrie vitale qui manque cruellement aujourd'hui, notamment dans la production de produits de santé et de

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

protection (gants, masques, gel, médicaments…), laissée aux mains de groupes financiers qui ont (presque) tout délocalisé pour toujours plus de profits !

Cette situation accroît les inégalités sociales mais aussi de genre face au risque sanitaire : des luttes se mènent dans différents secteurs pour demander l'arrêt d'activités lorsqu'elles ne sont pas essentielles, ou pour exiger que les salarié·es disposent des mesures minimums de protection pour préserver leur santé ! C'est le cas dans le bâtiment ou encore le commerce où la semaine dernière une caissière, déléguée syndicale CGT, d'un magasin Carrefour de Saint-Denis est décédée à l'âge de 51 ans.

Que le gouvernement use du prétexte de la crise sanitaire pour revenir sur les droits des salarié·es est tout simplement abject.
Plus jamais ça !

Lorsque la fin de la pandémie le permettra, nous nous donnons rendez-vous pour réinvestir les lieux publics et construire notre « jour d'après ».

D'ores et déjà la CGT en appelle à toutes les forces progressistes et humanistes, et plus largement à toute la société, pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral.

SOIGNANT·ES Grand·es oublié·es de la crise…

Depuis plus d'un an maintenant les personnels soignants étaient en grève pour dénoncer une politique de casse et de restriction de moyens. Si aujourd'hui on peut entendre, dans les paroles, une certaine reconnaissance à leur endroit, rien ne change quant aux orientations qui visent à précariser plus encore notre système de santé.

Si les personnels de santé qui sont en première ligne ont évidemment besoin de reconnaissance, c'est avant tout celle de leurs revendications en termes de revalorisation, de moyens matériels et de prise en compte de leurs revendications sur les questions de retraites !

NOTRE SOLIDARITÉ N'EST PAS CONFINÉE Appel aux dons alimentaires, sanitaires, matériels et financiers.

ne pas rester seul–e !

Des militantes de l'assemblée féministe
Toutes en Grève 31 lancent un appel à solidarité !
On crée un réseaux de personnes "aidantes/aidées"
Sur la base de nos valeurs féministes de bienvaillance,
d'entraide, de solidarité collective.

Tu veux proposer ton aide pour garder des enfants, faire des courses, promener des chiens, proposer du soutien, etc ?
Tu as besoin d'aide pour la garde de tes enfants?
Tu angoisses dans la situation actuelle et tu as besoin de soutien?
Tu es une personne a risque ou tu connais une personne à risque ?

Envoie un mail à :
solidarite.collective@gmail.com

https://www.helloasso.com/associations/la-chapelle/collectes/notre-solidarite-n-est-pas-confinee

La collecte servira à acheter des produits de première nécessité et à payer l'essence pour les collectes et les distributions. Si vous préférez donner des produits d'usage, nous faisons un appel à dons dans les lieux de collectes :

- des produits d'hygiène (couches pour enfants, serviettes hygiéniques, savons, brosses à dents, dentifrice, papier toilette, mouchoirs, etc.) ;
- de la nourriture, en priorité : riz, concentré de tomates, pâte d'arachide, pâtes, sel, piments, huiles de cuisson, viandes (poulet, dinde, bœuf, veau) ; autres : yaourts, fruits, légumes (dont ails et oignons), gâteaux, pain, lait ;
- jerricans pour transport d'eau et bouteilles (certains lieux ayant un accès à l'eau inexistant ou difficile, Blagnac par exemple) ;
- des masques fabriqués par vos soins ;
- des produits médicaux : Paracétamol, huile essentielle de ravintsara, magnésium ;
- des produits de nettoyage (vinaigre, éponges, savon, gel hydroalcoolique ou produits pour le fabriquer : aloe vera, glycérol, glycerine, alcool à 95°, eau oxygénée à 3%) ;
- des jouets pour enfants.

La CGT Educ'Action 31 – Bourse du Travail, BP7094, 19 place Saint -Sernin, 31070 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 22 18 89 / *Portable* : 06 77 10 84 80 / *Email* : contact@lacgteducation31.fr / **lacgteducation31.fr**

STATUTS Travailler pendant les vacances, pas question !

Le ministre tente une nouvelle percée pour allonger le temps de travail des enseignant·es.

Dans ce climat anxiogène et de désorganisation, où l'on fait tout reposer sur les épaules des enseignant.es qui peinent à s'en sortir face à d'incessantes injonctions contradictoires, on en demande toujours plus. Là, dans le cadre de « l'état d'urgence sanitaire », le ministre annonce que sur la base du « volontariat », les enseignant.es pourraient continuer à travailler en faisant le suivi individuel des élèves pendant les vacances de printemps. Passons sur la forme, où nous apprenons la nouvelle d'abord par les médias. Il annonce même que des dispositifs de soutien scolaire, comme l'école ouverte, pourraient être généralisés pendant l'été !

Bien sûr, Jean-Michel Blanquer en parlait déjà avant le début de la crise sanitaire. C'est là l'occasion rêvée pour mettre en place ces dispositifs iniques qui visent à mettre à mal nos congés scolaires. Nous ne sommes pas là pour combler les manques de l'Institution au détriment de nos droits.

C'est également complètement contre-productif pour les élèves qui seraient en difficulté et pour qui faire les devoirs à la maison demande beaucoup d'efforts. Ces élèves ont aussi le droit de se reposer, d'autant plus dans cette situation !

Ne faudrait-il pas plutôt débloquer des moyens supplémentaires dès notre retour en classe, qui nous permettraient de faire des dédoublements de classes par exemple, de faire un retour dans les meilleures conditions possibles ?

RADIO MON PAIS 90.1 FM

Bulletin Contact / Adhésion

À remettre à un-e militant-e ou à renvoyer à

19 Place Saint-Sernin – 31000 Toulouse

contact@lacgteducation31.fr

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom - Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal / Commune : .....

Grade ou corps - Discipline : .....

Établissement/École - Commune : .....

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

CONTACTS

INFORMER, MILITER, DÉFENDRE

LACGTEDUCATION31.FR

Permanence mercredi a-m ou sur RV
Bourse du Travail,
19, place Saint-Sernin
31070 Toulouse Cedex 7
05 61 22 18 89 / 06 77 10 84 80
contact@lacgteducation31.fr
eluscgteductoul@gmail.com

EDUCATIONTOULOUSE.REFERENCE-SYNDICALE.FR

UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
263 rue de Paris
93 515 Montreuil Cedex
01 48 18 81 47 / unsen@ferc.cgt.fr
CGTEDUC.FR